



**Expertym**

**Etat des lieux entrant**

---

Rue Spinois 64 5B 53  
6000 Charleroi

**Etat des lieux entrant**  
67041-edle

## Etat des lieux entrant

15-03-2025

Je soussigné(e) Kaizin Fabien

Représentant(e) valablement EXPERTYM dont les bureaux sont établis Drève de Richelle 161, bâtO, bt91 à 1410 Waterloo - Contact :  
02/217.17.57 - info@expertym.be

Agissant à la requête respective de :

REAL ESTATE GABY

Ciyombo My's

Se domiciliant : dans les lieux

**Ci-après dénommé "le bailleur"**

**Ci-après dénommé "le preneur"**

Avec mission de procéder au constat d'état des lieux contradictoire du point de vue locatif de :

**Rue Spinois 64 5B 53 - 6000 Charleroi - Belgium**

Que le bailleur donne en location au(x) preneur(s), aux termes d'une convention de bail, de déterminer, conformément aux dispositions des articles 1730, 1731 et suivants du Code Civil et conformément aux us et coutumes en usage en matière de contrats de louage, l'état dans lequel le preneur reçoit les dits locaux et celui dans lequel il devra les restituer à sa sortie, exception faite de ce qui aurait pu être dégradé par la vétusté, force majeure ou usage normal, et à défaut de toute convention, intervenue ou à intervenir entre parties et dont il faudrait tenir compte à la sortie.

### **CERTIFIE**

M'être rendu à ladite adresse à la date ci-dessus et après avoir parcouru et examiné minutieusement tous les locaux compris dans la susdite location et pris toutes les notes nécessaires au bon accomplissement de ma mission, j'ai rédigé comme suit le résultat de mes investigations

## NOTES LIMINAIRES RELATIVES A LA MISSION DE L'EXPERT

- Les parties sont informées qu'elles peuvent transmettre à l'expert, par écrit et dans un délai de 30 jours suivant la date d'envoi du présent rapport, les remarques (omissions involontaires, précisions, etc.) qu'elles estiment nécessaires. Celles-ci seront annexées telles quelles comme avenant au présent rapport. Passé ce délai, les parties auront marqué irrévocablement leur accord sur le contenu du rapport.
- Tous les locaux du bâtiment situés dans le présent constat par les termes "droite", "gauche", "avant" et "arrière", doivent être interprétés en plaçant l'observateur face à la façade à rue. Sauf stipulation contraire, la localisation des décors et équipements d'un local par les mêmes termes sera interprétée en plaçant l'observateur face à sa paroi d'accès. La localisation de tous les autres éléments par les mêmes termes sera interprétée en plaçant l'observateur face à ces éléments.
- Les longueurs ou surfaces citées dans le présent constat ont pour but de donner un ordre de grandeur et non une quantification précise, elles ont été estimées et non mesurées, et doivent être considérées en conséquence.
- La mission de l'expert se limite strictement à la description des parties visibles dans l'état où elles se trouvent le jour de sa visite. Les décors, équipements et meubles éventuellement présents et pouvant éventuellement garnir et masquer une partie de paroi n'ont pas été déplacés de sorte qu'aucune investigation n'a été faite sous et derrière ces derniers.
- Il n'est pas tenu compte dans le présent état des déficiences d'ordre constructif telles que fissures affectant les maçonneries, enduits, carrelages et autres, dues à des mouvements du bâtiment, retraits normaux ou tassements différentiels. Le fait de citer certains de ces troubles n'est qu'indicatif et ne peut en aucun cas constituer une reconnaissance préjudiciable au preneur du fait d'une quelconque omission.
- Le présent constat est établi conformément aux termes de l'article 1730 du Code Civil. Tout contrôle de la conformité du bien examiné avec tous les règlements, ordonnances et arrêtés relatifs à la sécurité, l'habitabilité, la salubrité et l'équipement ou ce qui concerne les matières d'urbanisme et aménagement du territoire devra faire l'objet d'une mission distincte. L'expert soussigné ne peut donc être rendu responsable d'omissions de mentions d'infractions éventuelles et de ses conséquences.
- Pour autant que ces ouvrages et équipements existent en la propriété examinée, il n'a pas été procédé à des investigations concernant l'état général et/ou le fonctionnement :
  1. du réseau d'égout, puits perdus, fosse septique et dégraisseur,
  2. des réseaux de gaz et électricité,
  3. de l'installation de chauffage
  4. des conduits de cheminée, des canalisations des eaux de pluie et de sanitaires, notamment en matière d'encombrement, d'entartrage et de corrosion,
  5. de la piscine et de ses accessoires,
  6. des appareils qui ne peuvent être appréciés réellement qu'au cours d'une utilisation effective et intensive (hottes, four, appareils électroménagers et de ventilation, adoucisseurs, par ex.).
- Ces équipements seront considérés comme étant complets et en état normal de fonctionnement si dans les 15 jours suivant la date d'envoi du présent rapport, le preneur n'a pas émis au bailleur de réserve ou objection écrite à leur sujet.
- En résumé, le présent constat est limité aux troubles, déficiences ou manquements existants et apparents qui pourraient être reprochés au preneur au moment de sa sortie des lieux, en fonction des usages et de la jurisprudence actuellement en vigueur en matière de dégâts locatifs. En d'autres termes, l'absence d'observation, mention ou description, au cours de l'examen des constituants de l'immeuble et éventuellement des objets mobiliers qui le garnissent, équivaut à reconnaître que leur état locatif est bon ou normal compte tenu de l'âge et du contexte général de l'immeuble et que leur présence ou leur existence va de soi et ne constitue pas un manquement apparent.
- Faute de confirmation formelle au moment de l'expertise, divers cas d'espèce pouvant présenter, les garnitures et équipements tels que rideaux, tentures et leurs accessoires, objets mobiliers divers notés dans le présent rapport, ne le sont qu'à titre descriptif, sans reconnaissance implicite formelle de propriété à l'avantage de qui que ce soit. Plus particulièrement, les locataires qui achètent de tels objets aux occupants précédents, ont intérêt à conserver une preuve écrite de cet achat. Il en va de même, d'ailleurs, au sujet du mazout qu'ils achètent, parfois, lors de l'entrée locative.
- Si les parties le souhaitent, le résultat des lectures des différentes jauges pneumatiques, lattes graduées permettant de relever les indications de contenance, de contenu ou les indices de consommation effective est donné à titre indicatif et sans aucune garantie (calorimètres, compteurs d'électricité, compteurs de gaz, intégrateurs de chaleur, compteurs de passage d'eau, jauges à mazout, etc.), à charge pour elles de les communiquer aux compagnies et d'établir les décomptes. Les difficultés anormales d'utilisation ou d'accès aux jauges et compteurs situés dans les locaux inaccessibles ou non désignés peuvent rendre une lecture précise malaisée, sinon impossible, faut d'équipement spécial ou de vêtement de travail ou de protection. L'expert décline toute responsabilité concernant le relevé des index des compteurs, jauges, ... ceux-ci étant donnés à titre indicatif. Dans ce cas, le ou les experts soussignés considèrent que de telles opérations sortent des limites de la mission normale et usuelle d'établissement d'un état des lieux descriptif.

**CLÉS**



CLÉS

|                                     |                                  |
|-------------------------------------|----------------------------------|
| <b>CARTE MAGNÉTIQUE(S)</b>          | 1                                |
| <b>CLÉS APPARTEMENT</b>             | Marque : Miranda ref : 91861784  |
| <b>CLÉ(S) CAVE</b>                  | Charleroi serrures + marque Abus |
| <b>CLÉ(S) INTÉRIEURE(S) COMMUNS</b> | Badge                            |

**Etat des lieux entrant**

67041-edle

| <b>MODES D'EMPLOI</b>     |     |
|---------------------------|-----|
| <b>Taque de cuisson</b>   | non |
| <b>Réfrigérateur</b>      | non |
| <b>Surgélateur</b>        | non |
| <b>Hotte</b>              | non |
| <b>(Vidéo)-Parlophone</b> | non |

COMPTEURS

Les compteurs sont ouverts            oui

Les compteurs sont-ils accessibles    oui

ÉLECTRICITÉ



COMPTEURS / ÉLECTRICITÉ



COMPTEURS / ÉLECTRICITÉ

**Document de reprise des énergies**

Document à utiliser en cas de : déménagement - emménagement - vente et achat d'un bâtiment - séparation - décès - ...

 Ce document doit être signé par les deux parties  
 Ce document n'équivaut pas à un contrat auprès d'un fournisseur d'énergie  
 Document à établir en deux exemplaires (chaque partie recevant le sien)  
 Complétez ce document et contactez votre fournisseur d'énergie

Date du changement : JOUR : 15 MOIS : 03 ANNEE : 2015

Adresse concernée par le changement : Rue : SPINUS Localité : CHARLES-BOIS N : 64 Code Postal : 6800 Boîte :

**Données de consommation : ELECTRICITE**

N° EAN ELECTRICITE (série de 13 chiffres figurant sur vos factures d'énergie) : 5 4 1 4 4 3 0 2 0 7 0 6 7 4 9 8 5 3

|                        |                |                      |
|------------------------|----------------|----------------------|
| Type de compteur       | N° de compteur | Index                |
| Compteur Simple        | 001558446      | 5.257,9              |
| Compteur Bihoraire     |                | Index Standard (kWh) |
| Compteur Exclusif nuit | 010615833      | Index Baywatch (kWh) |
|                        |                | 0.072.005            |

**Données de consommation : GAZ**

N° EAN GAZ (série de 13 chiffres figurant sur vos factures d'énergie) : 5 4

N° de compteur : Index :

**INFORMATIONS RELATIVES AU CLIENT SORTANT**

Titre ou Raison sociale :  M  Mme  Mlle  Entreprise N° d'entreprise : 086.836.088

NOM : GABY ROH ESSETE SRL Prénom : JO STANISLAS TAREE

Tél : GSM : 0435444444

Adresse Email : STANISLAS@TAREE.COM

Nouvelle adresse : Rue : AV. C. TITRE Localité : WARE N : 8 Code Postal : 1300 Boîte :

Fournisseur Electricité : ENGE Fournisseur Gaz : Electricité :  OUI  NON Gaz :  OUI  NON

Disposez-vous d'un compteur rechargé avec une carte (compteur à budget) ? Electricité :  OUI  NON

Disposez-vous d'un limiteur de puissance (uniquement pour Région bruxelloise) ? Electricité :  OUI  NON

**INFORMATIONS RELATIVES AU REPRENEUR**

Titre ou Raison sociale :  M  Mme  Mlle  Entreprise N° d'entreprise :

NOM : C Y O M B O U Z E B A Prénom : H Y S

Tél : GSM :

Adresse Email :

Adresse pour l'envoi des factures : Rue : Localité : N : Code Postal : Boîte :

Fournisseur Electricité : Fournisseur Gaz : Utilisation de l'énergie en tant que :  Locataire  Propriétaire (usage principal ou 2° résidence)  Propriétaire (maison vide en attente de location)

Usage :  Privé  Professionnel

Signature du client sortant (signature préalable de la mention « Lu et approuvé »)

Signature du preneur (signature préalable de la mention « Lu et approuvé »)

**COMPTEURS / ÉLECTRICITÉ**

Numéro de compteur

001558446

Code EAN

541449020706749853

Index (en kWh)

5857,9

Numéro de compteur

Compteur exclusif nuit numéro 010615833 index : 010615833

EAU



COMPTEURS / EAU

Numéro de compteur GÉNÉRAL 25148871  
Index EAU GÉNÉRALE (en m³) 0055,924

SWOE - BP 515 à 1400 Nivelles 08797 87 87 info@swoe.be

### FORMULAIRE DE CHANGEMENT D'USAGER

**Lieu de consommation**  
Rue Spinois Charleroi 64

Installation n° \_\_\_\_\_ Adresse: 6000 Charleroi

Relevé d'index en date du : 15 - 03 - 2025

Compteur: 25148871

Compteur: \_\_\_\_\_ m³

Compteur: \_\_\_\_\_ m³

---

**Usager sortant**

Client n° \_\_\_\_\_  
 Mme  M  
Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Date de naissance \_\_\_\_\_

**Si société**  
Nom d'entreprise \_\_\_\_\_  
Forme juridique \_\_\_\_\_  
N° de TVA \_\_\_\_\_  
Email \_\_\_\_\_  
Tel. \_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_

Adresse pour envoi de la facture de clôture:  
Rue \_\_\_\_\_ Bte \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Localité \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Lieu occupé à titre de:  propriétaire  locataire

**Usager entrant**

Client n° \_\_\_\_\_  
(si esp client SWOE)  
 Mme  M  
Nom **Cyombo**  
Prénom **Mv's**  
Date de naissance \_\_\_\_\_

**Si société**  
Nom d'entreprise \_\_\_\_\_  
Forme juridique \_\_\_\_\_  
N° de TVA \_\_\_\_\_  
Type d'activité \_\_\_\_\_  
Tel. \_\_\_\_\_ GSM \_\_\_\_\_  
Email: **mysciyombo@gmail.com**

Je souhaite recevoir mes documents et factures par Email.

**Adresse de correspondance** (si différente du lieu de consommation)  
Rue \_\_\_\_\_  
N° \_\_\_\_\_ Bte \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_  
Localité \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Lieu occupé à titre de:  propriétaire  locataire

Type de bien:  maison  appartement  autre

Type de consommation:  privé  professionnel  mixte

Acomptes souhaités:  mensuels  trimestriels

Nombre de personnes dans le ménage \_\_\_\_\_  
Lieu perennet une première estimation de sa consommation.

Langue souhaitée:  FR  EN

Je souhaite domicilier mes factures   
N° de compte bancaire (IBAN) \_\_\_\_\_

Propriétaire (si différent des usagers)

Client n° \_\_\_\_\_  
Nom: **REAL ESTATE** Prénom: **GABY**  
Email: **stanislas@bareel.com**  
Tél. \_\_\_\_\_ GSM: **0475/48.48.44**  
Rue: **Rue Spinois**  
N°: **64** Bte \_\_\_\_\_ Code postal: **6000**  
Localité: **Charleroi** Pays \_\_\_\_\_

Signatures: \_\_\_\_\_  
*M. it approuvé*

Usager sortant Usager entrant Propriétaire

Les données à caractère personnel qui nous sont communiquées sont traitées exclusivement par la SWOE dans le cadre de la gestion de ses réseaux avec la clientèle. Vous pouvez avoir gratuitement accès aux données relatives aux consommateurs et leur recevoir directement par courrier électronique. Il est strictement interdit de divulguer ces données à des tiers.

COMPTEURS / EAU

CALORIMÈTRES



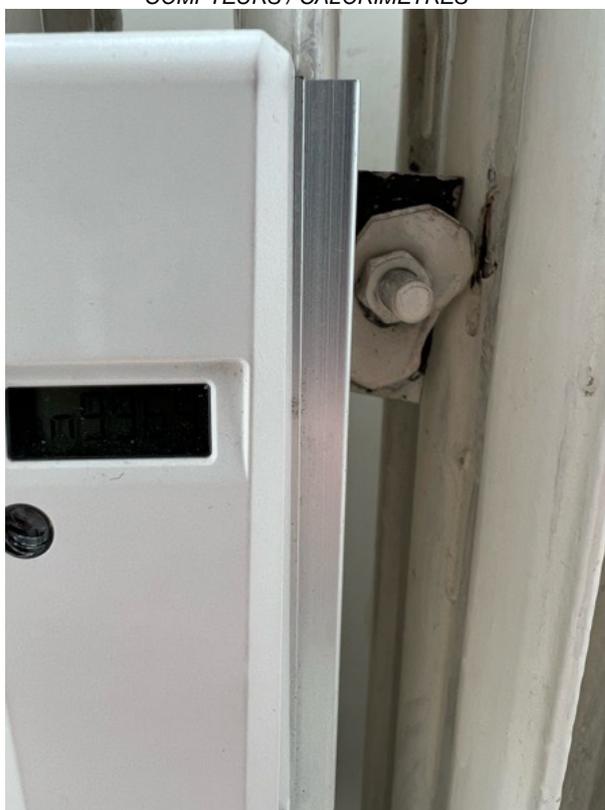
COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES



COMPTEURS / CALORIMÈTRES

|                  |            |
|------------------|------------|
| WC numéro :      | 9992       |
| SALON numéro :   | 9984       |
| Index :          | 160 - 1168 |
| CUISINE numéro : | 9985       |
| CHAMBRE numéro : | 9968       |
| Index :          | 309-852    |
| CHAMBRE numéro : | 9969       |
| Index :          | 0- 1659    |

**Etat des lieux entrant**

67041-edle

**ENTRETIENS**

**Relevés des entretiens**

Aucuns document remis. Bail non communiqué.

GÉNÉRALITÉS

### Convention d'expertise

Situation du bien: Rue Spinoza 64, 5ème étage - B5 - cave n°20, boîte aux lettres n°53, 6000 Charleroi, Belgique (ci-après le Bien -).

Le(s) locataire(s)  
M. Ciyombo MYS n° CI: NU 31.01.10-603.44  
Nouvelle adresse: \_\_\_\_\_

Le(s) PROPRIÉTAIRE(S):  
M. REAL ESTATE GABY n° CI: Non présent  
Nouvelle adresse: \_\_\_\_\_  
M. \_\_\_\_\_ n° CI: \_\_\_\_\_  
Nouvelle adresse: \_\_\_\_\_

Condamnement de désigner en qualité d'expert

LA SRL EXPERTYM (n° entreprise 0627.781.179) dont le siège social est établi Drève Richelle, 161/80, à 1410 Waterloo qui accepte la mission relative au Bien ayant pour objet: Etat des lieux d'entrée, désigné à cette fin Katsin Fabien, comme mandataire spécial.

**Conditions spéciales d'exécution de la mission**

Les parties marquent leur accord pour régler les honoraires de l'expert qui s'élèvent au total à 300,00 euro TVA (dont 21% de TVA) pour cette mission. Ce montant est payable par chaque partie à part égale (50% chacune), sauf si l'expert représente qu'une seule des parties (soit le propriétaire soit le locataire) auquel cas le montant sera de \_\_\_\_\_ euro (dont 21% de TVA) à charge de la partie concernée.

Outre ces honoraires, la mission relative au bien s'exécute conformément aux conditions générales reprises au verso de la présente convention d'expertise que les parties signent chacune pour prise de connaissance et acceptation sans réserve.

Par dérogation à l'article 5.3 des conditions générales reprises au verso, les parties autorisent Expertym à communiquer leurs données personnelles à ses partenaires partenaires: Lumini SA Boulevard Roi Albert II 7 • 1210 Bruxelles • TVA-BE 0471.811.661, Engie, 1000 Bruxelles, boulevard Simon Bolivar 34, TVA BE 0403.170.701 RPM Bruxelles, Electrabel et Proximus SA Boulevard du Roi Albert II, 27 B • 1030 Bruxelles, TVA BE. 0202.239.951 (diffuser les mentions infimes)

Fait à Charleroi le 15-03-2025

|  |   |                       |
|--|---|-----------------------|
| Signature(s) du/des propriétaire(s) ou mandataire(s) | Signature(s) du/des locataire(s) ou mandataire(s) | Signature de l'Expert |
| _____  | _____   | _____ <i>Katsin</i>   |

Expertym SRL - Drève de Richelle 161 (batO) b91 à 1410 Waterloo - info@expertym.be - +32 2 217 17 57

GÉNÉRALITÉS

### Convention d'expertise

**CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'EXPERTISE**

La présente convention a pour objet de définir les conditions de l'expertise et de préciser les obligations des parties. Elle ne se substitue en aucun cas à la loi de médiation interne ou externe ou de médiation. Ces conditions générales s'appliquent à toute convention d'expertise conclue entre les parties.

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'EXPERTISE**

L'expert est chargé de constater l'état des lieux du bien au jour de l'expertise et de dresser un rapport d'expertise. L'expert ne peut être chargé de constater l'état des lieux du bien au jour de l'expertise et de dresser un rapport d'expertise. L'expert ne peut être chargé de constater l'état des lieux du bien au jour de l'expertise et de dresser un rapport d'expertise.

**ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DES PARTIES**

Les parties conviennent que l'expert agira librement et indépendamment de toute influence des parties. L'expert ne peut être chargé de constater l'état des lieux du bien au jour de l'expertise et de dresser un rapport d'expertise.

**ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE L'EXPERT**

L'expert est tenu de respecter les obligations de confidentialité et de discrétion. L'expert ne peut être chargé de constater l'état des lieux du bien au jour de l'expertise et de dresser un rapport d'expertise.

**ARTICLE 4 - HONORAIRES**

Les honoraires de l'expert sont fixés à \_\_\_\_\_ euro TVA. Les honoraires de l'expert sont fixés à \_\_\_\_\_ euro TVA.

**ARTICLE 5 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut être modifiée par accord écrit des parties. La présente convention peut être modifiée par accord écrit des parties.

**ARTICLE 6 - FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, la présente convention est suspendue. En cas de force majeure, la présente convention est suspendue.

**ARTICLE 7 - DROIT APPLICABLE**

La présente convention est régie par le droit belge. La présente convention est régie par le droit belge.

**ARTICLE 8 - JURISDICTION**

En cas de litige, les parties conviennent de saisir le tribunal compétent. En cas de litige, les parties conviennent de saisir le tribunal compétent.

Fait à Waterloo le 15-03-2025

|  |   |                       |
|--|---|-----------------------|
| Signature(s) du/des propriétaire(s) ou mandataire(s) | Signature(s) du/des locataire(s) ou mandataire(s) | Signature de l'Expert |
| _____  | _____   | _____ <i>Katsin</i>   |

Expertym SRL - Drève de Richelle 161 (batO) b91 à 1410 Waterloo - info@expertym.be - +32 2 217 17 57

GÉNÉRALITÉS

### Convention d'expertise

**ÉTAT DES LIEUX ENTRANT**

Une note descriptive de l'état des lieux est jointe en annexe.

| Partie            | Surface       | Volume        | Partie            | Surface       | Volume        |
|-------------------|---------------|---------------|-------------------|---------------|---------------|
| Local principal   | 100,00        | 100,00        | Local principal   | 100,00        | 100,00        |
| Local annexe      | 50,00         | 50,00         | Local annexe      | 50,00         | 50,00         |
| Cave              | 20,00         | 20,00         | Cave              | 20,00         | 20,00         |
| Boîte aux lettres | 5,00          | 5,00          | Boîte aux lettres | 5,00          | 5,00          |
| <b>TOTAL</b>      | <b>175,00</b> | <b>175,00</b> | <b>TOTAL</b>      | <b>175,00</b> | <b>175,00</b> |

Le présent état des lieux est dressé en vertu de la mission confiée à l'expert par les parties. L'expert ne peut être chargé de constater l'état des lieux du bien au jour de l'expertise et de dresser un rapport d'expertise.

Fait à Waterloo le 15-03-2025

|  |   |                       |
|--|---|-----------------------|
| Signature(s) du/des propriétaire(s) ou mandataire(s) | Signature(s) du/des locataire(s) ou mandataire(s) | Signature de l'Expert |
| _____  | _____   | _____ <i>Katsin</i>   |

Expertym SRL - Drève de Richelle 161 (batO) b91 à 1410 Waterloo - info@expertym.be - +3 2 217 17 57

GÉNÉRALITÉS

Présence des parties:

seul le locataire est présent ou mandaté

Les lieux sont meublés:

non

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| <b>Les lieux sont vides:</b>         | oui  |
| <b>État de propreté des lieux:</b>   | ils sont propres   |
| <b>Les décors</b>                    | ont plus de 6 ans  |
| <b>Les électroménagers</b>           | ont plus de 6 ans  |
| <b>Les peintures des murs</b>        | ont 3 ans  |
| <b>Les peintures des plafonds</b>    | ont 3 ans  |
| <b>Les peintures des menuiseries</b> | ont 3 ans  |
| <b>POINT(S) D'ATTENTION</b>          | Le logement est propre. Il présente de nombreuse marque d'usure de manière généralisée.                  |
| <b>PLAFONDS</b>                      |  |
| Les plafonds sont                    | de type faux plafond suspendu avec structure en métal galvanisé et plaque Armstrong dans les tons blancs |
| Les points lumineux sont             | des fils électriques avec un soquet et une ampoule de type NON économique fonctionnelle                  |
| <b>MURS</b>                          |  |
| Les murs sont                        | tapissés avec du papier peint dans les tons blancs   |
| Observations générales               | Les murs présentent des marques et taches d'usure de manière généralisée                                 |
| <b>BAIES DE FENÊTRES</b>             |  |
| Les CHÂSSIS sont                     | en matériaux de synthèse de type PVC dans les tons blancs  |
| Les ouvertures sont de type          | oscillo-battant  |
| Les mécanismes d'ouverture           | ont un frottement généralisé   |
| Les POIGNÉES sont                    | en aluminium   |
| Les CHARNIÈRES                       | sont peintes   |
| Type de VITRAGE:                     | double vitrage   |
| Les vitres intérieur                 | sont propres   |
| Les vitres extérieurs                | sont propres   |
| Les bâtées de fenêtres sont          | propres  |
| Les BARRES A RIDEAUX sont            | en métal correctement fixées aux murs (2 points de fixations). Anneaux en suffisance.                    |
| Les TENTURES sont                    | de longueur suffisante et elles sont propres   |
| <b>TABLETTES DE FENÊTRE</b>          |  |
| Les tablettes de fenêtre sont :      | Pas de tablettes de fenêtres   |
| <b>RADIATEURS</b>                    |  |
| Les RADIATEURS sont                  | en fonte peinte dans les tons blancs   |
| L'état de propreté:                  | les parties intérieures et extérieures sont propres.   |
| Les VANNES sont de type              | manuelle   |
| L'état de fonctionnement des vannes: | les vannes tournent difficilement.   |
| <b>MENUISERIES INTÉRIEURES</b>       |  |
| Les BOISERIES                        | Bois   |
| Peintes dans les tons:               | Gris   |
| Les feuilles de porte sont           | à simple panneau.  |

|   |  |
|---|--|
| Observations concernant les boiseries   | Présente une légère usure de manière généralisée     |
| Présence d'arrêts de porte:             | les portes ne sont pas équipées d'un arrêt de porte. |
| Présence de clés:                       | Les portes ne sont pas équipées de clé.              |
| Les QUINCAILLERIES sont                 | en métal.  |
| Ce sont des                             | béquilles tubulaires                                 |
| Fixation des poignées:                  | Elles bougent fortement.                             |
| <b>ÉLECTRICITÉ</b>                      |  |
| L'ELECTRICITÉ est de type               | encastrée.   |
| Les plaques de propretés sont           | en PVC dans les tons blancs.                         |
| Les plaques de propreté sont de marque: | NIKO   |
| Elles sont dans les tons :              | Blanc  |
| Les interrupteurs sont                  | à bascules.  |
| Les prises                              | sont équipées d'une broche de terre.                 |
| <b>PLINTHES</b>                         |  |
| Les plinthes sont                       | assorties au sol.                                    |
| Les plinthes sont :                     | En bois dans les même tons que le vinyle             |
| Observations:                           | De nombreuses plinthes sont détériorées              |
| <b>SOL</b>                              |  |
| Le REVÊTEMENT de sol est                | Vinyle effet parquet dans les tons bois clair        |
| <b>PRÉVENTION INCENDIE</b>              |  |
| Détecteur(s) de fumée:                  | non-présent(s)                                       |

HALL



HALL



HALL 2



HALL 3



HALL 4

**Etat des lieux entrant**  
67041-edle



HALL 5



HALL 6



HALL 7



HALL 8



HALL 9



HALL 10



HALL 11



HALL 12



HALL 13



HALL 14



HALL 15



HALL 16



HALL 17



HALL 18



HALL 19



HALL 20

**Le PLAFOND:**  
DESCRIPTION

Le plafond est conforme aux généralités, avec une goulotte en PVC blanc sur le côté droit.

|   |  |
|---|--|
| <b>Les MURS:</b>                              |  |
| MUR AVANT                                     | Le mur avant est conforme aux généralités, avec une goulotte en PVC blanc en partie inférieure.  |
| MUR DROIT                                     | Le mur droit accueille un interrupteur conforme aux généralités, on note des taches de couleur blanche, une goulotte en PVC blanc en partie supérieure et un câble apparent mal fixé en partie inférieure, avec des traces de frottement généralisées.   |
| MUR ARRIÈRE                                   | Le mur arrière est conforme aux généralités, il accueille une porte en bois peinte en gris. On notera des traces de frottement généralisées, des charnières peintes en gris, une poignée en métal avec des traces de frottement et une barre de sécurité avec clé fonctionnelle pour sécuriser la porte et un œil de porte.  |
| MUR GAUCHE                                    | Le mur gauche est conforme aux généralités, avec de nombreuses traces de frottement.   |
| <b>PLINTHES</b>                               |  |
| Observations                                  | Les plinthes sont conformes aux généralités, mais détériorées (mis en évidence dans le reportage photo).   |
| <b>SOL</b>                                    |  |
| Observations                                  | Le sol est conforme aux généralités.   |
| <b>Hall desservant les différentes pièces</b> |  |
| PLAFOND                                       | Le plafond est conforme aux généralités, avec une base de lampe en aluminium et son ampoule fonctionnelle.   |
| MURS  | <p>Le mur gauche est conforme aux généralités, on notera des trous rebouchés mais non poncés. À droite, l'ouverture vers le salon avec deux portes vitrées, simple vitrage, sur lesquelles est apposé un film occultant. Poignée et charnières conformes aux généralités, traces de frottement généralisées. À l'intérieur de la feuille de porte, il manque une quincaillerie (mis en évidence dans le reportage photo). À droite de l'ouverture vers le salon, un interrupteur conforme aux généralités, un parlophone sous tension en matériaux de synthèse dans les tons blancs légèrement jaunis, avec caméra fonctionnelle et correctement fixé.</p> <p>Le mur avant accueille deux portes desservant les deux chambres, conformes aux généralités. Les deux poignées bougent, mais elles sont conformes aux généralités, et les charnières sont peintes en gris.</p> <p>Le mur droit accueille, à sa gauche, une porte conforme aux généralités, un interrupteur et deux prises, le tout conforme aux généralités. À droite, une porte conforme aux généralités. On notera une tache le long de la plinthe, au milieu de ces deux portes.</p> |
| PLINTHES                                      | Les plinthes sont conformes aux généralités, on notera que la plinthe sur le mur gauche est fortement détériorée.  |
| SOL   | Le sol est conforme aux généralités.   |

SALON



SALON



SALON 3

SALON 2



SALON 4



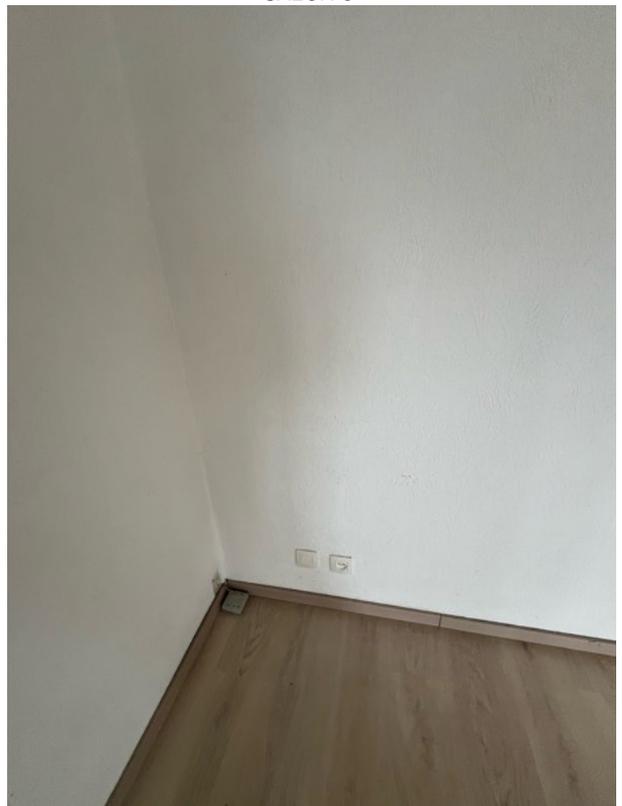
SALON 5



SALON 6



SALON 7

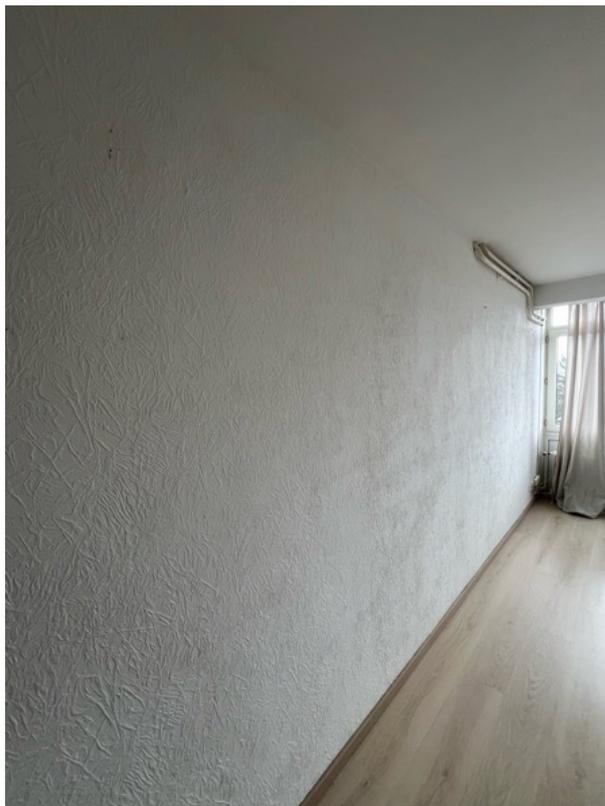


SALON 8

**Etat des lieux entrant**  
67041-edle



SALON 9



SALON 10



SALON 11



SALON 12

Etat des lieux entrant  
67041-edle



SALON 13



SALON 14



SALON 15



SALON 16

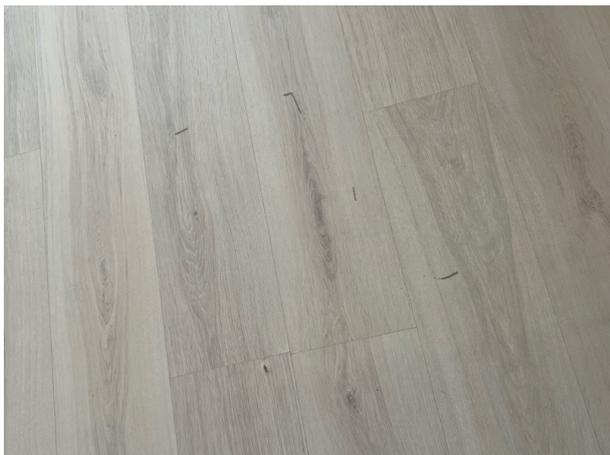


SALON 17

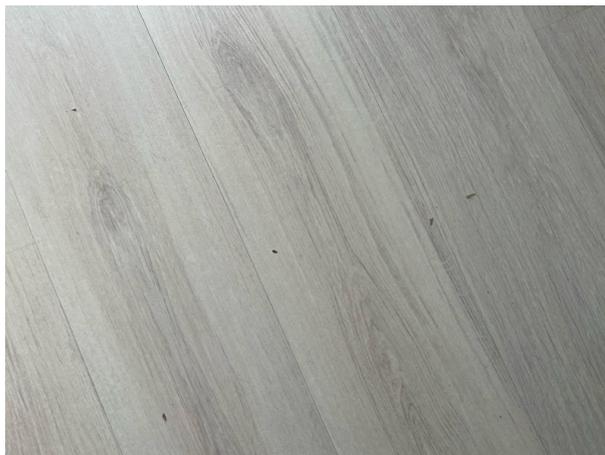


SALON 18

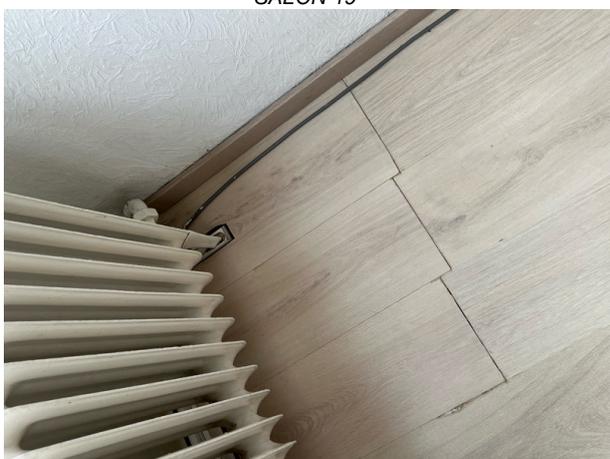
**Etat des lieux entrant**  
67041-edle



SALON 19



SALON 20



SALON 21



SALON 22



SALON 23



SALON 24



SALON 25

**Le PLAFOND:**

**DESCRIPTION**

Le plafond est conforme aux généralités, il accueille en son centre un point lumineux de type soquet avec fils apparents et une ampoule fonctionnelle.

**Les MURS:**

**MUR AVANT**

Sur le mur avant, on trouve trois châssis conformes aux généralités : un battant et deux oscillo-battants avec poignées conformes aux généralités. Ils s'ouvrent et se ferment correctement. En partie supérieure, trois châssis fixes en PVC double vitrage dans les tons blancs. Une tringle en métal noir correctement fixée et trois tentures conformes aux généralités. En allège, un radiateur et sa vanne conformes aux généralités, la vanne tourne correctement. Un calorimètre.

**MUR DROIT**

Le mur droit est conforme aux généralités. On note un câble apparent en partie inférieur, au-dessus des plinthes et mal attaché en direction du radiateur. Un interrupteur conforme aux généralités. À droite, on retrouve les deux portes mentionnées dans la description du hall, et à droite un interrupteur, dans le coin inférieur droit, une prise Proximus non fixée.

**MUR ARRIÈRE**

Le mur arrière est conforme aux généralités, on notera la présence de taches noires en son centre, en partie inférieure, ainsi que deux prises en partie inférieure, une à gauche et une à droite.

**MUR GAUCHE**

Le mur gauche est conforme aux généralités, il accueille à gauche une cheminée en marbre dans les tons noirs et des pierres dans les tons beiges. On notera que le joint de silicone entre la cheminée et le sol est fortement détérioré. On note une fissure structurelle en partie droite et des retouches de la couleur blanche, au-dessus à droite, les tuyauteries de chauffage apparentes. En bas à droite, on retrouve une prise conforme aux généralités, ainsi que les prises Internet et de téléphone.

**PLINTHES ET SOL**

**Observations**

Le sol et les plinthes sont conformes aux généralités.

**Etat des lieux entrant**

67041-edle

**SOL**

La PROPRETÉ : Le sol est propre

CUISINE



CUISINE



CUISINE 2



CUISINE 3



CUISINE 4



CUISINE 5



CUISINE 6



CUISINE 7



CUISINE 8

**Etat des lieux entrant**  
67041-edle



*CUISINE 9*



*CUISINE 10*



*CUISINE 11*



*CUISINE 12*



CUISINE 13



CUISINE 14



CUISINE 15



CUISINE 16



CUISINE 17



CUISINE 18

**Etat des lieux entrant**  
67041-edle



*CUISINE 19*



*CUISINE 20*



*CUISINE 21*



*CUISINE 22*

## Etat des lieux entrant

67041-edle



CUISINE 23



CUISINE 24

### PLAFOND

Remarques - plafond

Le plafond est conforme aux généralités, il accueille en son centre un luminaire circulaire en plastique blanc avec une ampoule fonctionnelle. On notera des craquelures dans la peinture à côté du luminaire, à gauche.

### MURS

MUR AVANT

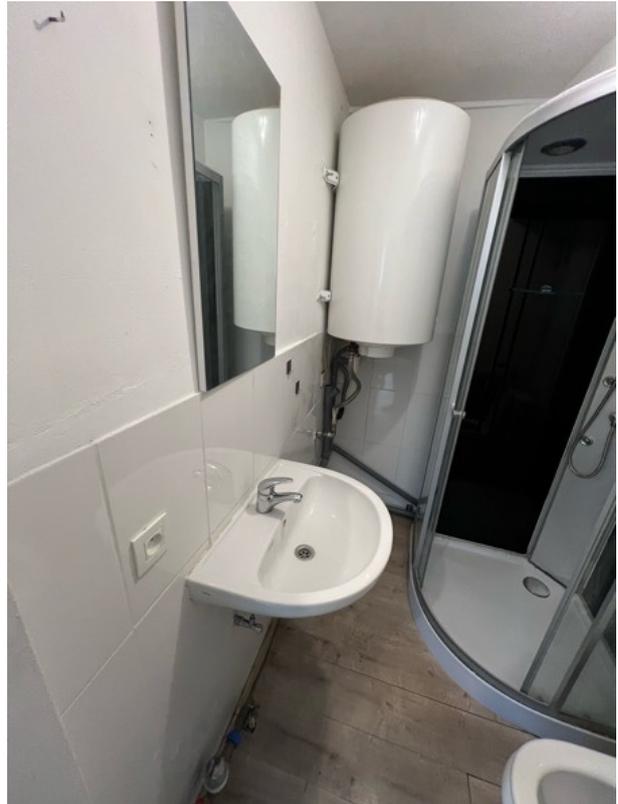
Le mur avant est conforme aux généralités, mais présente des traces de frottement généralisées et deux trous. À gauche, tuyauterie de chauffage apparente, un radiateur conforme aux généralités et sa vanne manuelle dans les tons noirs. On notera une tache de couleur blanche sur la vanne. Un calorimètre est présent. À droite, une plaque de bois peint en vert mal fixée. À droite, deux prises non encastrées dans les tons blancs.

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| MUR DROIT                   | <p>Le mur droit accueille le mobilier de cuisine, correctement fixé. Les meubles de cuisine sont en bois sous stratifié dans les tons blancs, avec des portillons sous stratifié dans les mêmes tons, des poignées tubulaires en plastique blanc, qui présentent des marques de frottement. On notera qu'une des poignées est jaunie. Le portillon au-dessus de la hotte ne se ferme pas correctement. Les portillons ont été testés, ils s'ouvrent et se ferment correctement. Le plan de travail est en bois sous stratifié dans les tons blancs, avec un joint périphérique en silicone transparent, qui a tendance à s'effriter. Un évier simple bac et son égouttoir sont en inox, le robinet est en inox et le mousseur est propre. Présence d'une crépine en inox propre et d'un bouchon en caoutchouc blanc. À noter que le débit du mitigeur est faible. Une taque électrique en vitrocéramique, les quatre points de cuisson chauffent correctement. Une hotte dans les tons noirs, fonctionnelle, avec son ampoule fonctionnelle et équipée d'un filtre propre. Le mur présente des légères fissures et taches de manière généralisée. Prise non encastrée en partie supérieure gauche pour la hotte. À droite, un frigo non encastré qui fonctionne, mais la lumière ne fonctionne pas. Trois étagères en plastique, celle du milieu est fissurée. Deux bacs à légumes. La partie supérieure de congélation accueille une grille de rangement. Une prise se trouve derrière le frigo. Crédence avec des carrelages en céramique dans les tons blancs, qui ne demandent pas de remarques particulières.</p> |
| MUR ARRIÈRE                 | <p>Le mur arrière accueille une porte conforme aux généralités, la poignée ne bouge pas. À droite, un interrupteur conforme aux généralités.</p>   |
| MUR GAUCHE                  | <p>Le mur gauche est peint en vert, avec, à gauche, trois étagères en bois peintes en blanc, présentant des traces de frottement généralisées. Des traces de couleur sont visibles sur les poignées en aluminium. À droite, deux étagères en bois sous stratifié dans les tons blancs, correctement fixées. À droite, deux trous non rebouchés, et une prise conforme aux généralités.</p>   |
| <b>MEUBLES BAS</b>          |  |
| Un RÉFRIGÉRATEUR            |  |
| L'ampoule est               | non-fonctionnelle  |
| <b>PORTE</b>                |  |
| Présence d'un œilleton      | non  |
| <b>PLINTHES</b>             |  |
| Observations                | Les plinthes sont conformes aux généralités.   |
| <b>SOL</b>                  |  |
| Il est dans les tons        | Blanc  |
| Remarques concernant le sol | Le sol est en vinyle effet petit carrelage dans les tons blancs, avec un jaunissement près du mur avant.   |

SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



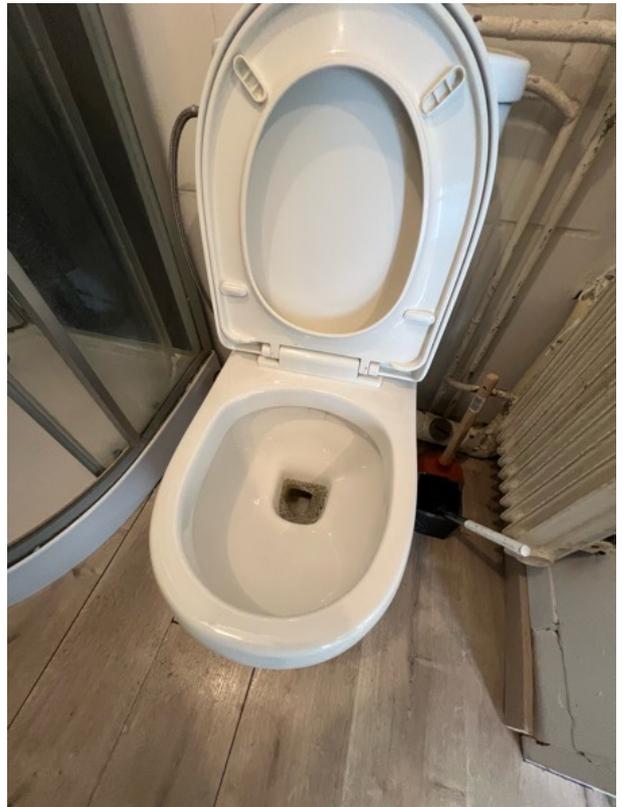
SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU



SALLE D'EAU

#### PLAFOND

Remarque concernant le plafond

Plafond conforme aux généralités. En son centre, une base de luminaire en plastique blanc avec son ampoule fonctionnelle.

#### MURS

##### MUR DROIT

Le mur de droite est conforme aux généralités et est recouvert de carrelage en céramique dans les tons blancs sur sa moitié inférieure. À gauche, une cabine de douche en matériaux de synthèse blanc et noir avec deux portes coulissantes, dont une présente un frottement. À l'intérieur de la douche, une étagère en verre, un pommeau de douche en inox, des jets et une sortie supérieure. Le tout fonctionne correctement.

Un receveur blanc et sa crépine en inox. À droite, un WC en porcelaine dans les tons blancs, la chasse avec deux boutons poussoirs fonctionne correctement. Planche en plastique dans les tons blancs. À droite, tuyauterie de chauffage et évacuation apparentes. Leur peinture est fortement écaillée.

##### MUR ARRIÈRE

Le mur arrière est conforme aux généralités et est recouvert de carrelage en céramique dans les tons blancs sur sa moitié inférieure. À gauche, un radiateur et sa vanne conformes aux généralités. Un calorimètre. Il accueille à droite la porte conforme aux généralités, avec présence d'une clé.

##### MUR GAUCHE

Le mur gauche est conforme aux généralités. Il est recouvert de carrelage en céramique dans les tons blancs sur sa moitié inférieure. En partie inférieure, une prise conforme aux généralités et le compteur d'eau. À gauche, un miroir correctement fixé, un évier en céramique dans les tons blancs, le joint est marqué de taches. Le robinet en inox, le mousseur est propre, le débit est faible, crépine en inox propre. Deux robinets d'arrêt fonctionnels. À droite, deux crochets en métal correctement fixés, sur la droite, le chauffe-eau de marque Neotherm, correctement fixé. En dessous, les évacuations et arrivées non encastrées, ainsi qu'un robinet en inox.

**Etat des lieux entrant**

67041-edle

**PLINTHES**

Observations

Les plinthes sont conformes aux généralités. On notera que la première plinthe à gauche de la porte se décolle.

**SOL**

Remarques concernant le sol

Le sol est conforme aux généralités.

CHAMBRE 1



CHAMBRE 1



CHAMBRE 1



CHAMBRE 1



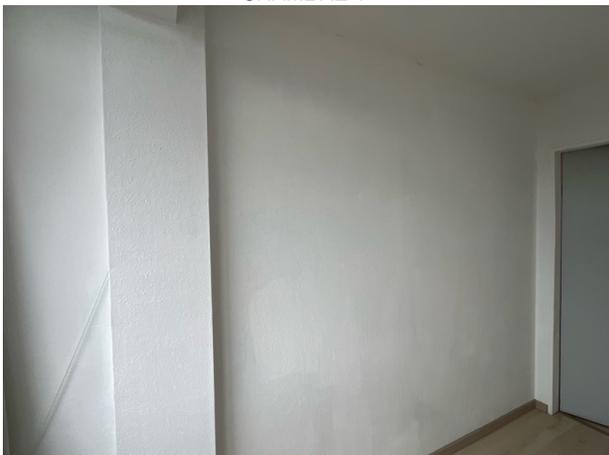
CHAMBRE 1



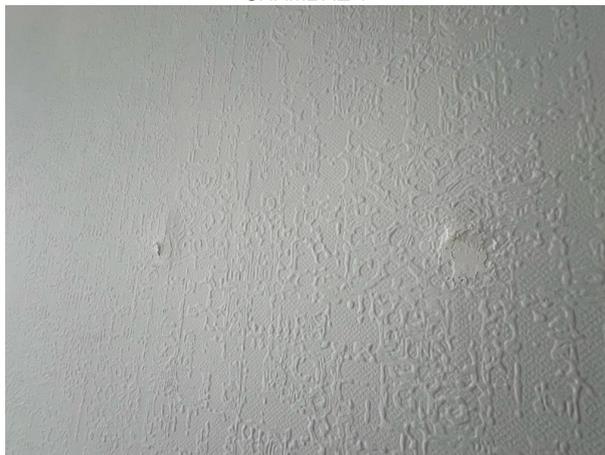
CHAMBRE 1



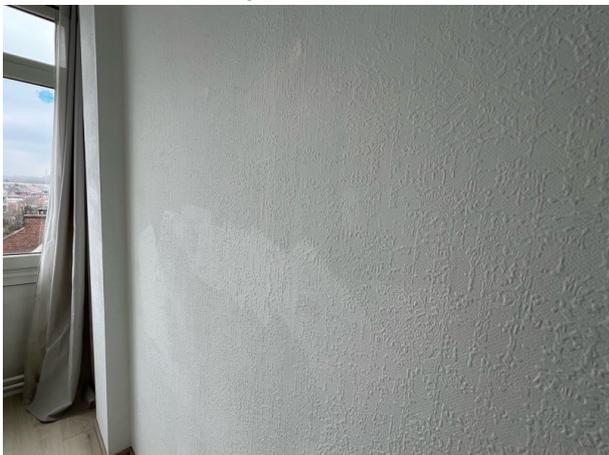
CHAMBRE 1



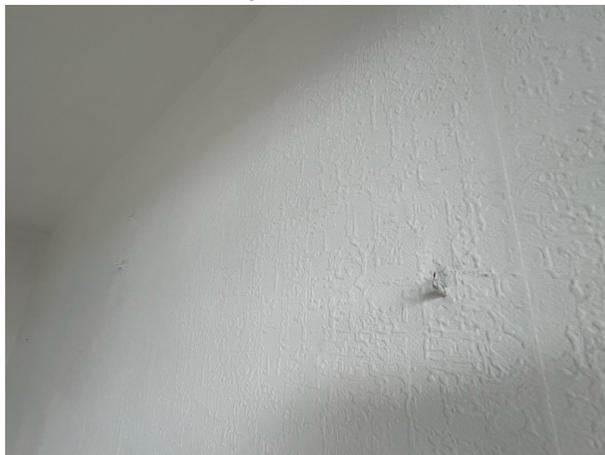
CHAMBRE 1



CHAMBRE 1



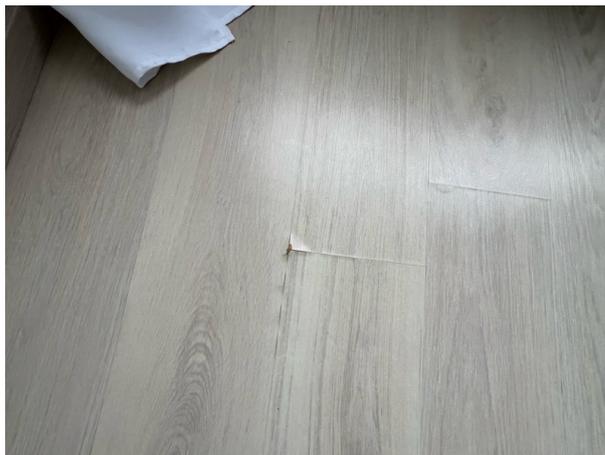
CHAMBRE 1



CHAMBRE 1



CHAMBRE 1



CHAMBRE 1

**Le PLAFOND:**

**DESCRIPTION**

Le plafond est conforme aux généralités, avec un point lumineux de type soquet, des fils apparents et une ampoule fonctionnelle. Autour, des craquelures dans la peinture.

**Les MURS:**

**MUR AVANT**

Le mur avant accueille un double châssis en PVC dans les tons blancs : un oscillo-battant et un battant, avec une poignée conforme aux généralités. Ils s'ouvrent et se ferment correctement. En partie supérieure, deux châssis fixes en PVC double vitrage dans les tons blancs. Une tringle en métal correctement fixée, et deux tentures conformes aux généralités. En allège, un radiateur et sa vanne conformes aux généralités, avec un calorimètre. Les tuyauteries de chauffage sont apparentes à gauche et à droite du radiateur.

**MUR DROIT**

Le mur de droite est conforme aux généralités, on notera en partie inférieure gauche, à côté des tuyauteries, un manque de couleur. Cela sera mis en évidence dans le reportage photo, ainsi que des retouches de couleur au centre du mur.

**MUR ARRIÈRE**

Le mur arrière est conforme aux généralités, il accueille une porte conforme aux généralités. À droite, un interrupteur qui présente des taches de couleur blanche.

**MUR GAUCHE**

Le mur de gauche est conforme aux généralités, avec une prise en bas à gauche.

**PLINTHES**

**Observations**

Les plinthes sont conformes aux généralités.

**SOL**

**Observations**

Le sol est conforme aux généralités. On note un coup sur la gauche, à proximité du châssis.

CHAMBRE 2



CHAMBRE 2

CHAMBRE 2



CHAMBRE 2

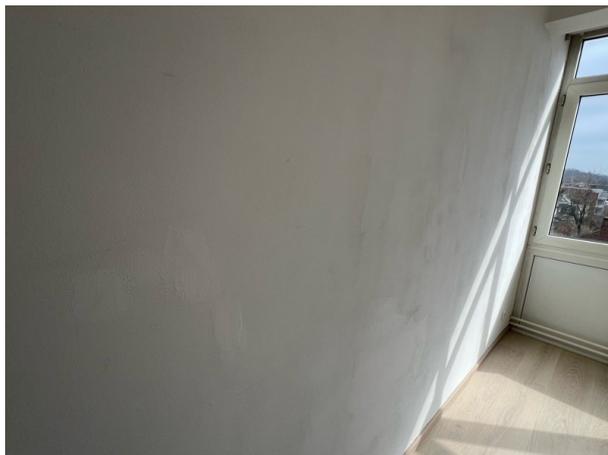


CHAMBRE 2

**Etat des lieux entrant**  
67041-edle



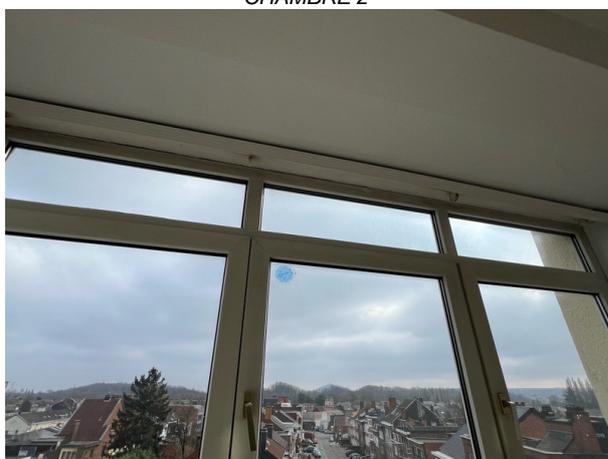
CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



CHAMBRE 2



*CHAMBRE 2*

**PLAFOND**

Le plafond est conforme aux généralités, avec en son centre un luminaire en toile dans les tons blancs et une ampoule fonctionnelle. De gros dégâts sont présents près du mur droit, qui seront mis en évidence dans le reportage photo.

**MURS**

Le mur arrière accueille, sur la droite, la porte d'entrée conforme aux généralités. La serrure n'est pas correctement fixée. On notera, à l'intérieur de la feuille de porte, une fissure mise en évidence dans le reportage photo, ainsi qu'un interrupteur à gauche avec des traces de frottement. Des traces de retouches de peinture blanche sont visibles en partie supérieure et au centre du mur. Le mur gauche présente un interrupteur au centre, en partie supérieure. À droite, une prise en partie inférieure. On notera des retouches de peinture et des traces de frottement généralisées.

Le mur avant accueille trois châssis conformes aux généralités : deux battants et un oscillo-battant, qui s'ouvrent et se ferment correctement. En allège, un radiateur conforme aux généralités et sa vanne qui tourne correctement. Un calorimètre est présent. Les tuyauteries de chauffage sont apparentes à gauche et à droite du radiateur.

Le mur droit et son décaissement sont conformes aux généralités.

**PLINTHES ET SOL**

Le sol et les plinthes sont conformes aux généralités. Pas de remarques particulières.

TERRASSE/BALCON



TERRASSE/BALCON



TERRASSE/BALCON 2



TERRASSE/BALCON 3



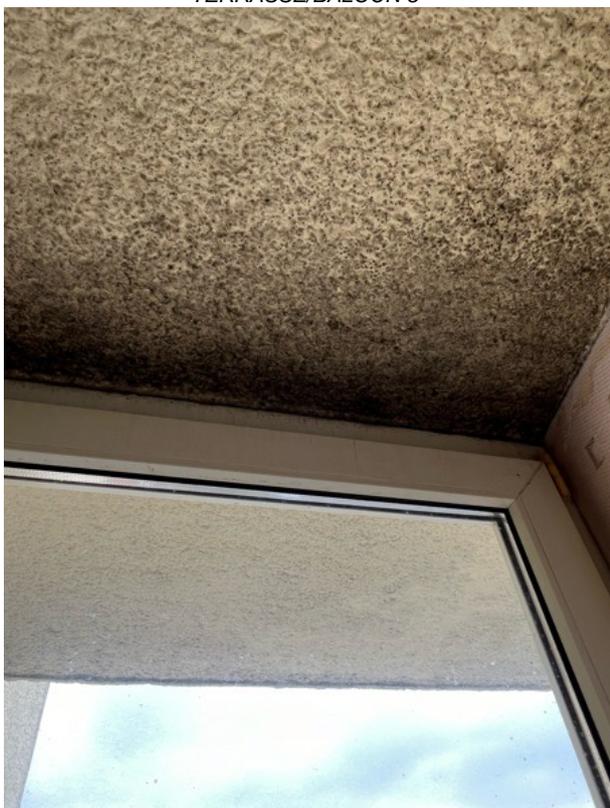
TERRASSE/BALCON 4



TERRASSE/BALCON 5



TERRASSE/BALCON 6



TERRASSE/BALCON 7



TERRASSE/BALCON 8

**CIEL DE TERRASSE**

Plafond peint dans les tons jaunes. Présence de taches d'humidité à côté du châssis.

**Etat des lieux entrant**

67041-edle

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>MURS</b>         | Le mur gauche est peint dans les tons jaunes, à gauche, un portemanteau avec des crochets qui bougent pour certains. À droite, une grille d'aération en matériaux de synthèse dans les tons blancs mais jaunie. Le mur avant accueille un châssis avec ouverture oscillo-battant, il s'ouvre et se ferme correctement. À droite, une vitre qui sépare les balcons, elle ne demande pas de remarques particulières. |
| <b>SOL</b>          | Le sol est en carrelage céramique dans les tons rouges, avec des joints dans les tons blancs. L'ensemble ne demande pas de remarques particulières. Les plinthes sont en carrelage céramique dans les tons rouges.   |
| <b>Observations</b> | Une porte en bois peinte en blanc, avec serrure en métal et sa clé, la poignée bouge.  |

CAGIBI



CAGIBI 1



CAGIBI 2



CAGIBI 3



CAGIBI 4

**Le PLAFOND:**  
DESCRIPTION

Le plafond est conforme aux généralités.

## Etat des lieux entrant

67041-edle

### Les MURS:

MUR AVANT

Le mur avant est conforme aux généralités, il accueille deux étagères en bois sous stratifié, ainsi qu'une tringle à rideau blanche correctement fixée.

MUR DROIT

Le mur droit est conforme aux généralités.

MUR GAUCHE

Le mur gauche présente de nombreuses taches, dont une plus importante en partie inférieure, ainsi qu'un trou, qui seront mis en évidence dans le reportage photo. À gauche, un soquet avec des fils électriques apparents et une ampoule fonctionnelle. À droite, un interrupteur avec une goulotte en PVC de couleur blanche, et à sa droite, le boîtier à fusible.

Observations

Porte en bois peinte en gris, conforme aux généralités, la béquille bouge, pas de clé. Sur la face intérieure de la porte, on notera deux traces de frottement.

### PLINTHES

Observations

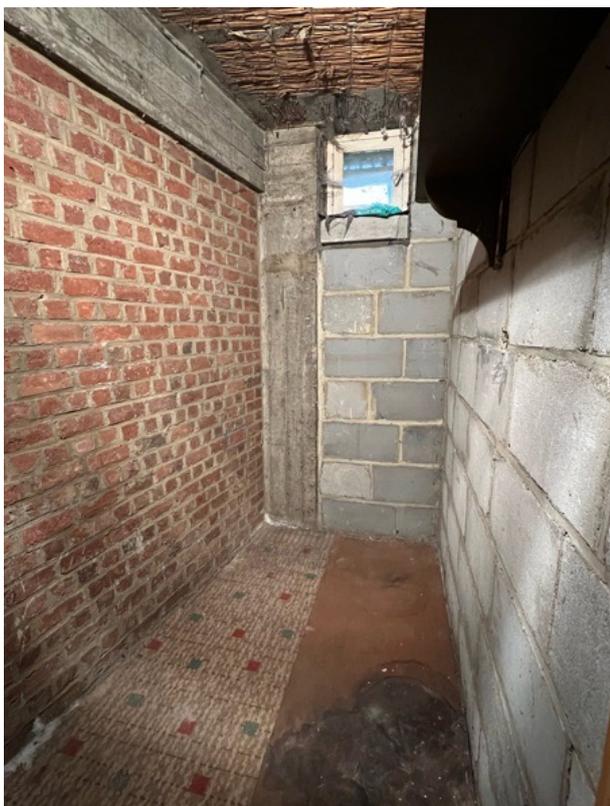
Les plinthes sont conformes aux généralités.

### SOL

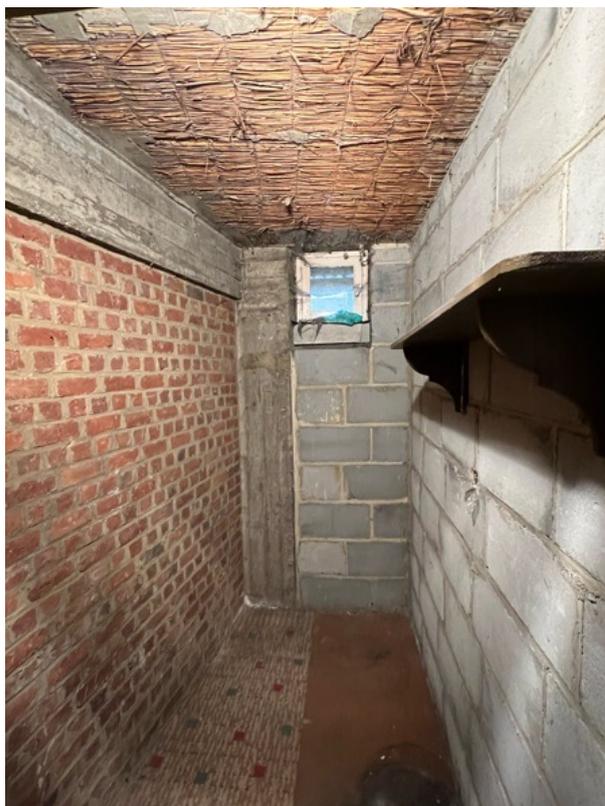
Observations

Le sol est conforme aux généralités.

CAVE



CAVE 1



CAVE 2



CAVE 3



CAVE 4

Le PLAFOND:  
DESCRIPTION

Plafond recouvert de bambous vétustes.

## Etat des lieux entrant

67041-edle

### Les MURS:

MUR AVANT

Le mur avant est en bloc de béton, il ne demande pas de remarques particulières.

MUR DROIT

Le mur de droite est en bloc de béton, il ne demande pas de remarques particulières.

MUR ARRIÈRE

Le mur arrière accueille la porte en bois avec sa poignée en métal et sa serrure fonctionnelle. Le tout présente des marques de frottement de manière généralisée. En partie supérieure, un luminaire circulaire en plastique et son ampoule fonctionnelle.

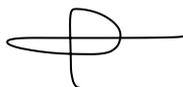
MUR GAUCHE

Le mur de gauche est en brique rouge. On note la présence de moisissures qui s'apparentent à de la mэрule.

J'ai dressé et clos le présent procès-verbal d'Etat des lieux entrant, le , en autant d'exemplaires que de parties, afin qu'il y soit donné telle suite que de droit à la date ci-dessus.

**Kaizin Fabien**

Expert Immobilier



## **RECOMMANDATIONS AUX LOCATAIRES POUR LA FIN DU BAIL**

Les recommandations reprises ci-dessous sont non limitatives et données à titre informatif sur base des articles 1730 et suivants du Code Civil et/ou des us et coutumes en matière d'état des lieux, sous réserve des accords contractuels entre parties.

Le jour de l'état des lieux de sortie :

- Les lieux doivent être vidés de tout objet appartenant au preneur et correctement nettoyés.
- Les compteurs (eau, gaz, électricité) resteront ouverts afin de pouvoir vérifier le bon fonctionnement des appareils desservant les lieux loués. A défaut, une réserve sera formulée empêchant la clôture de l'état des lieux et des décomptes entre parties
- Les clés seront remises au bailleur et les portes intérieures munies de leur clé (si tel était le cas à l'entrée). Toutes les clés supplémentaires reproduites par le locataire seront remises au bailleur lors de son départ. Cette remise de clés étant définitive, tous les manquements seront alors compensés par des indemnités (le preneur n'étant plus autorisé à accéder aux lieux).
- Le preneur produira les attestations d'entretien requises datant de maximum trois mois, notamment sans que cette liste soit limitative : chaudière, ramonage de cheminée, adoucisseur, fosse septique, chauffe-eau, alarme, boiler, etc. A défaut de pièces justificatives probantes, il sera considéré que l'entretien concerné des équipements techniques n'a pas été réalisé.
- Le preneur devra justifier le paiement de la facture de l'eau avant le déblocage de la garantie locative par le propriétaire.
- Si le bien est loué meublé, les meubles et objets seront retrouvés dans l'état et à l'endroit exacts où ils se trouvaient à l'entrée. Si le preneur a installé ou fait installer certains équipements mobiliers ou autres (canalisations électriques, raccordements de plomberie, de sanitaires, système d'alarme, antenne parabolique, etc.), en lieu et place ou en complément de ceux qui s'y trouvaient à son entrée, il aura la faculté soit de les enlever et de remettre le tout dans l'état dans lequel il l'a reçu, soit d'abandonner ces équipements au profit du propriétaire, sans indemnité quelconque. Ceci sans exclure le droit au propriétaire de refuser ces équipements et d'exiger la remise des lieux dans leur état primitif

### **Conseils d'usage :**

Ci-dessous une liste non limitative de ce qui est généralement conseillé au preneur afin de préparer l'état des lieux de sortie : nettoyage et entretien régulier avec des produits adéquats, minutieux et approfondis de l'ensemble.

\* des locaux et de leurs décors :

- Sols : dépoussiérés. Parquet sans dégradation (griffes, coups, taches, traces de talon aiguille, brûlures, déformations, etc.). Si ces dégradations devaient concerner plus d'un demi-mètre carré de parquet, serait alors compté un ponçage et/ou une vitrification totale dudit parquet. Moquettes aspirées et shampooinées (en fonction du support), etc.
- Murs et plafonds : dépoussiérés. Peintures et papiers de tapisserie non déchirés, non tâchés ou souillés, exempts de graisse ou de nicotine. Les éventuels adhésifs, piton, crochets, clous, vis, crampons enlevés, les trous proprement rebouchés et les dégâts réparés dans les règles de l'art. Peintures lessivées si salies ou dégradées.

\* des équipements pour garantir leur état de propreté et/ou de fonctionnement : appareils sanitaires (nettoyage et détartrage des vases WC, de la robinetterie et remplacement éventuel des joints et mousseurs, nettoyage des lavabos, baignoires et douches et remplacement éventuel des joints siliconés, robinets d'arrêt à actionner chaque semaine, dégagement de tout éléments pouvant obstruer les canalisations), plaques de cuisson, fours, filtre de hotte (remplacement tous les ans), radiateurs (dépoussiérage), spots et luminaires (remplacement des ampoules hors service), portes et fenêtres le cas échéant pourvues de leur clés (dépoussiérage, nettoyage des vitrages et des autres éléments dont volets, tentures et stores, graissage des quincailleries, graissage des paumelles et charnières, etc.), chaudières, cheminées (ramonage), adoucisseurs, fosses septiques, chauffe-eau (détartrage), alarme, etc. Le preneur présentera les certificats ou attestations d'entretiens correspondants datant de moins de trois mois.